



REPUBLICQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 02 FEVRIER 2017  
20 h 00  
Salle des Fêtes

### COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

17.001/DE      RAPPORT SUR L'EGALITE HOMMES FEMMES AU SEIN DE LA MAIRIE DE BRUNOY

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation, pour l'exercice 2016, en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la Mairie de Brunoy préalablement aux débats sur le projet de budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

---

17.001BIS/D      DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

**ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

---

17.002/DB      REMBOURSEMENT DE TROP-PERCU RELATIF A DES DROITS DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN DEMENAGEMENT

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 103,52 € à Madame Sylvie ROIGNANT correspondant au prix de l'occupation du domaine public pour une réservation de stationnement en vue un déménagement n'ayant pas eu lieu, pour la journée du 29/06/2016, au tarif en vigueur à cette période.

**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

ADOpte A L'UNANIMITE

---

17.003/DC            **AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION RECIPROQUE DE FICHIERS D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ENTRE LA COMMUNE DE BRUNOY ET LE SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES (SyAGE)**

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat pour la mise à disposition réciproque de fichiers d'information géographique entre le SyAGE et la commune de Brunoy actualisée telle qu'annexée en pièce jointe.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Maire de Brunoy à signer ladite convention annexée.

**ARTICLE 3** : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

17.004/DP            **ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

**ARTICLE 1** : Est approuvé le projet de marché public relatif à l'entretien des bâtiments et équipements communaux, dont l'objet, le montant, l'attributaire et la durée sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération. Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.

**ARTICLE 2** : La dépense correspondante sera imputée au budget de la ville de Brunoy, Exercices 2017 et suivants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

17.005/DP            **ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS RELATIFS A L'ACQUISITION D'ORDINATEURS, DE PERIPHERIQUES ET DE LOGICIELS ASSOCIES ET A LA MAINTENANCE DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE BRUNOY – 2 LOTS**

**ARTICLE 1** : Est approuvé le projet de marché public relatif à l'acquisition d'ordinateurs, de périphériques, de logiciels associés et à la maintenance du système d'information de la Mairie de Brunoy (lot n°1), dont l'objet, le montant, l'attributaire et la durée sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération. Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.

**ARTICLE 2** : Est approuvé le projet de marché public relatif à l'achat de composants et petits matériels informatiques (lot n°2), dont l'objet, le montant, l'attributaire et la durée sont également présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération. Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.

**ARTICLE 3** : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la ville de Brunoy, Exercices 2017 et suivants.

**ADOpte**

**30 Voix Pour, 5 Abstentions**

---

17.006/DK            **PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF A LA FERMETURE PROVISoire DU LOCAL COMMERCIAL OCCUPE PAR L'ENSEIGNE FACE PHONE SITUEE AU CENTRE COMMERCIAL LA VIGNE DES CHAMPS A BRUNOY**

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** le projet de protocole d'accord relatif à l'indemnisation de la SARL FACEPHONE, joint en annexe à la présente délibération, qui a été négocié avec le Gérant de la SARL et son conseil, fixant le montant d'indemnisation mensuelle forfaitaire de 2 032,50€ pendant la durée des travaux. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit protocole.

17.006/DK            PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF A LA FERMETURE PROVISoire DU LOCAL COMMERCIAL OCCUPE PAR L'ENSEIGNE FACE PHONE SITUEE AU CENTRE COMMERCIAL LA VIGNE DES CHAMPS A BRUNOY

**ARTICLE 2** : DIT que la dépense correspondante sera imputée au budget de la ville de Brunoy.

ADOPTE

34 Voix Pour, 1 Abstention

17.006BIS/DK        PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF A LA FERMETURE PROVISoire DU LOCAL COMMERCIAL OCCUPE PAR L'ENSEIGNE AFRO REGARD SITUEE AU CENTRE COMMERCIAL LA VIGNE DES CHAMPS A BRUNOY

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** le projet de protocole d'accord relatif à l'indemnisation de l'enseigne AFRO REGARD, joint en annexe à la présente délibération, négocié avec l'exploitante, fixant le montant d'indemnisation mensuelle forfaitaire de 3 800 € auquel s'ajoute un versement de 1 000 € pour la reprise de la marchandise périssable invendue pendant la durée des travaux. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit protocole.

**ARTICLE 2** : DIT que la dépense correspondante sera imputée au budget de la ville de Brunoy.

ADOPTE

34 Voix Pour, 1 Abstention

---

17.007/DK            MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS ELIGIBLES A UN LOGEMENT DE FONCTION ATTRIBUE PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC ASTREINTE (COPA)

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** l'ajout du logement 3 rue du Chêne dans la liste des logements de fonction attribué par convention d'occupation précaire avec astreinte (COPA) pour les missions visées à l'article 2 de la présente délibération.

**ARTICLE 2** : **APPROUVE** la modification de la liste des emplois qui ouvrent droit à l'attribution d'un logement de fonction par convention d'occupation précaire avec astreintes.

**ARTICLE 3** : **PREND ACTE** de la nouvelle composition des logements communaux au 2 février 2017 annexée à la présente délibération.

**ARTICLE 4** : DIT que les dépenses et recettes sont inscrites au budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

17.008/B            RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT DU SYAGE POUR L'ANNEE 2015

**ARTICLE UNIQUE** : **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du rapport du SyAGE pour l'exercice 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

17.009/C            **AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX ET D'AUTORISATION DE TRAVAUX ERP CONCERNANT LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'HOTEL DE VILLE DE BRUNOY**

**ARTICLE UNIQUE : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les documents relatifs au dépôt d'une demande de déclaration préalable de travaux et d'autorisation de travaux ERP afin de réaliser la mise en accessibilité de la Mairie de Brunoy.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

17.010/C            **OPPOSITION DE LA COMMUNE DE BRUNOY AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA « COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), DE DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

**ARTICLE 1 : S'OPPOSE** au transfert automatique de la « compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

**ARTICLE 2 : MAINTIENT** sa compétence en matière de PLU de manière à poursuivre la révision du PLU lancée.

**ARTICLE 3 : CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

**ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise et notifiée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne.

**ADOpte**

**30 Voix Pour, 5 Voix Contre**

---

17.011/K            **APPROBATION DE LA MODIFICATION MATERIELLE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUR LES COMPETENCES URBANISME ET DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** les statuts de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine présentés en annexe.

**ADOpte**

**29 Voix Pour, 6 Voix Contre**

---

17.012/K            **PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES ET DE SENART VAL DE SEINE**

**ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE** des rapports d'activité 2015 de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres et du Sénart Val de Seine ainsi que les comptes administratifs 2015 correspondants aux établissements, qui ont fait l'objet d'une communication en séance.

**ADOpte**

**34 Voix Pour, 1 Voix Contre**

17.013/K            **REPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT DES COMMUNES SUD EST PARISIEN POUR L'ELECTRICITE ET LE GAZ**

**ARTICLE 1** : **PROCEDE** à la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

**ARTICLE 2** : **EST ELU** au Comité syndical des Communes du Sud-Est Parisien pour l'électricité et le gaz en qualité de membre titulaire M. François FAREZ

Les membres au Syndicat des Communes du Sud-Est Parisien pour l'électricité et le gaz est composée comme suit :

Membres titulaire :

- M. Dominique CHEMLA
- M. François FAREZ

Membres suppléants :

- Mme Valérie RAGOT
- M. Timotée DAVIOT

**ADOPTE**

**30 Voix Pour, 5 Abstentions**

---

17.014/G            **ACTIVITES JUMELAGE 2016- 2017**

**ARTICLE 1** : **PREND ACTE** du rapport de la présentation des activités du jumelage pour l'année 2016.

**ARTICLE 2** : **ADOPTE** le programme prévisionnel des activités de jumelage pour l'année 2017.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

17.015/DK            **ACQUISITION D'UN BIEN CADASTRE SECTION AI N°320 SIS 107 AVENUE DU GENERAL LECLERC / 88 AVENUE DE LA FORET / 7 PLACE DE LA PYRAMIDE A BRUNOY**

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** l'acquisition du bien dit « le Moulin de la Galette » sis 107 avenue du Général Leclerc /88 avenue des Peupliers /7 Place de la Pyramide érigé sur une parcelle cadastrée section AI n°320 lot n°1 pour une surface totale de 1020 m<sup>2</sup> environ au prix de 870 000 € équipements et mobiliers compris, auprès de la SCI de la Pyramide (siren n°484 406 707) ou ses représentants.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes authentiques ou nécessaires à cette acquisition.

**ARTICLE 3** : **DIT** que la rédaction des actes est confiée à l'ETUDE LEBRAS HAYOTTE 2 place de la Mairie à BRUNOY.

**ARTICLE 4** : **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal

**ADOPTE**

**26 Voix Pour, 8 Voix Contre**

17.016/DK      APPELLATION DE LA FUTURE MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE BRUNOY

**ARTICLE 1 :** DECIDE l'appellation de la future médiathèque intercommunale Val d'Yerres Val de Seine de Brunoy, « Le Nu@ge bleu, médiathèque Tomi Ungerer »

ADOpte

27 Voix Pour, 5 Voix Contre, 2 Abstentions

---



Fait à BRUNOY, le 03/02/2017